

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour les filières viandes rouges du 4 avril 2017

Le conseil spécialisé pour les filières viandes rouges s'est réuni le 4 avril 2017, sous la présidence de Bruno Colin. Retour sur les points forts abordés lors de cette réunion.

Conjoncture et situation des marchés

Concernant le **secteur bovin**, les cours des *jeunes bovins viande*, s'améliorent progressivement et retrouvent le niveau de 2016 à la même époque. Cela s'explique principalement par la diminution des abattages et donc le recul de l'offre ainsi que par l'absence de baisse saisonnière de la demande en Italie. Les prix des *broutards français* se redressent, après une baisse sensible à l'automne 2016. L'écart entre les animaux de race charolaise et limousine se réduit. On observe un léger repli des exportations en janvier 2017, mais l'année 2016 clôture sur des exportations de broutards en hausse de 30 000 têtes. La demande italienne reste ferme. Les cours du *veau de boucherie* restent orientés à la baisse en ce début d'année, en deçà des prix constatés en 2016. Les prix des vaches gagnent quelques centimes, mais la hausse saisonnière reste limitée pour les vaches allaitantes en raison d'une offre abondante, alors que le marché européen est plus équilibré pour les vaches laitières.

Côté consommation, les ménages français continuent de plébisciter la viande hachée fraîche en ce début d'année, au détriment des pièces de bœuf entières ou des steaks hachés surgelés. Les achats de viande de veau ont également progressé, avec des prix au détail en baisse.

Concernant le commerce international, les importations françaises de viande bovine ont reculé en 2016 en raison des disponibilités accrues de vaches de réforme. Les exportations se sont maintenues mais l'origine française doit faire face à la montée en puissance de la viande polonaise sur les marchés. La balance commerciale française reste déficitaire.

Concernant le **secteur ovin**, le marché des agneaux reste lourd, avec des cours en forte baisse sur les deux premiers mois de l'année 2017. L'afflux des agneaux Lacaune engraisés et la baisse des prix à l'import pèsent sur le marché, dans un contexte de consommation morose.

Les importations françaises sont globalement en repli. Elles reculent fortement en provenance de la Nouvelle Zélande et du Royaume-Uni mais sont en nette progression depuis l'Irlande (+ 18%) avec des prix inférieurs de 12 % par rapport à 2016.

Plan stratégique 2017-2021 pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières : les conseils spécialisés de FranceAgriMer chargés de décliner par filières, un plan d'actions

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et le Ministre en charge du Commerce extérieur ont lancé le 2 mars dernier une consultation publique jusqu'au 15 avril relative à la mise en place d'un Plan stratégique pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières pour la période 2017-2021 (<http://agriculture.gouv.fr/le-plan-strategique-export-2017-2021>). L'objectif est de regagner des parts de marché en Europe et à l'international, développer la présence à l'export de toutes les filières, améliorer la balance commerciale, augmenter le nombre d'entreprises exportatrices (25 % en France vs 80 % en Allemagne), permettre l'accès des entreprises aux dispositifs d'accompagnement existants aux niveaux national et européen.

Cette stratégie sera déclinée dans les prochaines semaines dans un plan d'actions rédigé avec l'ensemble des partenaires de l'export, en particulier les filières. Les conseils spécialisés de FranceAgriMer sont chargés de l'élaboration et du suivi de la déclinaison par filière du plan d'actions. Cette démarche rejoint donc et conforte les initiatives prises par la filière bovine dans le cadre de son plan d'actions stratégique pour développer les débouchés à l'export.

Pour mémoire, les exportations françaises de viande bovine représentent actuellement un marché de plus de 1 milliard d'euros à destination de nos partenaires européens et de 64 millions d'euros à destination des pays tiers.

Appui des pouvoirs publics aux exportateurs : ouverture de nouveaux marchés à l'exportation

L'ouverture du marché américain aux viandes bovines françaises, obtenue le 6 décembre 2016, se traduit par des flux commerciaux : les premières exportations de viande de veau française ont été effectuées par le seul établissement agréé à ce stade.

La levée de l'embargo chinois, obtenue le 3 mars, n'est qu'une étape d'un processus encore long, passant par un audit système, la mise en place d'un protocole franco-chinois, l'accord sur un certificat d'exportation et l'agrément des établissements.

L'ouverture du marché israélien, mi-février, à la viande bovine et aux bovins d'engraissement français, constitue une avancée significative qui se traduit d'ores et déjà par des flux commerciaux.

Le Japon a, pour sa part, ouvert ses frontières à la viande ovine française le 17 février 2017.

Aide à la commercialisation de jeunes bovins légers

Suite aux difficultés rencontrées par le secteur de l'élevage européen, la Commission européenne a adopté un règlement le 8 septembre 2016 permettant d'octroyer une aide d'adaptation exceptionnelle en vue de stabiliser les marchés. Dans le cadre de ce règlement, la France a mis en place une aide aux jeunes bovins pour inciter la commercialisation de jeunes bovins mâles plus légers et enclencher une dynamique de réduction de la production de viande sur le marché. L'aide vise à compenser le manque à gagner de l'éleveur du fait du faible poids de l'animal lors de la vente.

Une décision du directeur général du 28 février 2017 a allongé la période d'éligibilité des jeunes bovins jusqu'au 30 avril et ouvert une 2^e période de demande jusqu'au 31 mai. *En savoir plus via :*

<http://www.franceagrimer.fr/index.php/filiere-viandes/Viandes-rouges/Aides/Aides-de-crisis/Aide-exceptionnelle-aux-jeunes-bovins-legers>

Les informations sanitaires d'abattage bientôt mises à la disposition des éleveurs

Initialement, le logiciel national de recueil des données d'inspection en abattoir d'animaux de boucherie, baptisé SI2A, visait à informatiser la gestion de l'inspection sanitaire en abattoir et notamment les certificats de saisie pour les bovins et les équins. Mis en place en 2015, il gère aujourd'hui les inspections *ante mortem* et *post mortem* dont la saisie des « carcasses » et des abats. En 2017, SI2A évolue pour permettre l'enregistrement systématique d'une liste minimale de couples abats/lésions uniquement pour les bovins.

Interbev et la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ont développé via le flux de redescende des informations d'abattage, géré par NORMABEV, le retour de ces informations sanitaires aux éleveurs. Ces derniers pourront ainsi procéder à des actions correctives. Ce dispositif expérimental devrait contribuer à une meilleure maîtrise sanitaire des troupeaux et à la meilleure valorisation du cinquième quartier, en limitant le nombre de saisies à l'avenir.

Cette action avait été identifiée dans le plan stratégique de la filière bovine.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au conseil spécialisé du 4 avril 2017 : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-rouges>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr